



**HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**- Dossier de presse -**

**Troisième réunion plénière du  
Conseil de prévention de la délinquance  
en Polynésie française**

*En présence de M. Jean-Jacques URVOAS,  
Garde des Sceaux, Ministre de la justice*

*Vendredi 17 mars 2016, Salon d'honneur  
Présidence de la Polynésie française*



*Présidence de la  
Polynésie française*



**COUR D'APPEL DE PAPEETE**

*Une instance de coordination inédite en matière de prévention :*

## **Le Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française**

*Afin de répondre à un constat préoccupant en matière de délinquance (hausse des violences intrafamiliales, part de mineurs mis en cause, banalisation de la consommation de stupéfiants), le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le Procureur général près la Cour d'appel de Papeete ont décidé de créer une instance de pilotage inédite en Polynésie française, chargée de coordonner l'action publique et de définir une stratégie pluriannuelle de prévention de la délinquance.*

*Le Conseil de prévention de la délinquance de la Polynésie française a été créé par arrêté du Haut-commissaire et installé le 18 janvier 2016.*

*La stratégie élaborée, dénommée « plan de prévention de la délinquance en Polynésie française 2016/2017 » a été adoptée par le Conseil lors de la deuxième réunion plénière du 2 mars 2016.*

*Ce plan de prévention résultait d'une large concertation entre les acteurs impliqués dans la lutte et la prévention de la délinquance, réunis en groupes de travail pour chaque axe prioritaire : addictions, délinquance juvénile, violences intrafamiliales, tranquillité publique.*

\*\*\*\*\*

## **L'ANALYSE DE LA DELINQUANCE EN POLYNESIE FRANCAISE EN 2016**

### **Une augmentation de la violence liée aux taux des violences intrafamiliales constatés en Polynésie française, supérieurs aux moyennes nationales.**

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) représentent 2560 faits en 2016, en baisse de 3,9% par rapport à 2015. Néanmoins, les faits constatés de violences ont doublé au cours des dix dernières années et représentent depuis 2013 plus de 2 500 faits par an.

Parmi ces AVIP, ce sont les violences intrafamiliales qui sont préoccupantes en volume. En effet, les violences physiques non crapuleuses constatées en 2016 ont un taux pour 1000 habitants de 7,25, largement supérieur au taux national de 4,61. Les violences sexuelles ont quant à elle un taux pour 1 000 habitants de 0,97, supérieur au taux national de 0,57.

### **« Chaque jour en Polynésie française, plus de 3 femmes sont victimes d'un acte violent ».**

1 171 faits de violences ont été enregistrés en 2016 sur des victimes de sexe féminin, et de nombreuses violences ne sont toujours pas dénoncées ou révélées, notamment dans le cadre conjugal.

### **Une stabilité des atteintes aux biens (AAB) sur les dernières années, à des taux inférieurs aux moyennes nationales.**

La délinquance acquisitive en Polynésie française est inférieure au seuil national. Le taux annuel pour 1 000 habitants des atteintes aux biens est de 24,5 faits en 2016 en Polynésie française contre 33,8 au niveau national. La Polynésie française est par ailleurs préservée en matière de délinquance organisée, et en l'absence de phénomènes de vols à main armée, les atteintes aux biens sont constituées principalement de vols sans violence (5 943 faits en 2016).

### **Une constatation des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), qui laisse apparaître une consommation « banalisée », notamment de cannabis**

Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) représentent 1 567 faits en 2016, en baisse de 7,2% par rapport à 2015, après une augmentation forte constatée ces 10 dernières années (moins de 1 000 faits en 2007, plus de 2 500 faits en 2014). Si la présence de certaines drogues dites « dures » comme l'héroïne demeure marginale en Polynésie française, la consommation d'« ice » (métemphétamine) s'y développe. Le cannabis (« paka ») est en revanche très répandu sur le territoire. En 2016, les opérations de recherches de « paka » menées par la gendarmerie ont permis la destruction de 32 662 pieds de cannabis.

### **Les mineurs et les jeunes sont proportionnellement plus concernés par la délinquance acquisitive.**

L'analyse de la délinquance des mineurs en 2016 permet de constater que les jeunes sont plus largement « représentés » dans les faits d'atteintes aux biens, où ils représentent plus d'un tiers des personnes mises en cause. Les mineurs représentent également plus de 10% des auteurs de violences, et plus de 21% des auteurs de violences sexuelles.

## LE PLAN DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE EN POLYNESIE FRANCAISE

4 programmes d'actions ont été validés par le Conseil de prévention pour :

- lutter contre les addictions (1) ;
- prévenir la délinquance des mineurs (2) ;
- réduire les violences intrafamiliales (3) ;
- préserver la tranquillité publique (4).

Après une année de travaux, de nombreuses actions ont été déployées ou sont en cours de réalisation.

### 1. PREVENTION DES ADDICTIONS



**Création d'un parcours santé-citoyenneté avec un volet « addictions » dans les établissements scolaires.**

**Formation des promotions d'animateurs (BAFA-BAFD) sur la prévention des conduites addictives.**

**Révision en cours de la réglementation sur la consommation et distribution d'alcool.**

*Parmi les nouvelles mesures, la délictualisation du « komo », ou encore la création d'une amende forfaitaire pour sanctionner les ivresses publiques manifestes et la consommation d'alcool sur la voie publique.*



## **2. DELINQUANCE DES JEUNES**



Prévention primaire auprès des jeunes : Mise en place des Comité d'éducation et à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque établissement.

Prévenir l'absentéisme scolaire : Développement de l'alerte SMS des parents.

Lutter contre le décrochage des élèves : Mise en place des groupes de prévention du décrochage scolaire dans chaque établissement.

Lutter contre la déscolarisation : projet de loi de Pays pour l'application de la réglementation sur la carence éducative.

## **3. VIOLENCES INTRA FAMILIALES**

Mise en place du « Téléphone Grave Danger ».

Création d'une page Facebook « Procureur de la République » sur la thématique des violences intrafamiliales, permettant de saisir le Procureur par mail, notamment pour les victimes isolées.



## **4. TRANQUILLITE PUBLIQUE**



Création d'une amende forfaitaire pour sanctionner les nuisances sonores (infractions environnementales).

Clarification du régime juridique des « servitudes » desservant des habitations (répression de l'entrave à la circulation - code de la route).

Projet de création en 2017 d'une « brigade de médiateurs de quartiers » dans la commune de Pirae.